

Retraites : l'égalité et la solidarité au cœur de la confrontation !

Pas un jour ne passe sans que le débat public ne porte sur la solidarité et l'égalité ! Que ce soit par les revendications et les exigences portées dans les formidables mobilisations unitaires appelées par l'intersyndicale interprofessionnelle, ou encore dans le débat parlementaire, ces questions sont au cœur de la confrontation.

Le bobard de la pension minimale à 1200 euros

Pour essayer de contrebalancer le sens de sa réforme (ce que tout le monde a très bien compris : report de l'âge et accélération de l'allongement de la durée de cotisation), le gouvernement a cherché à l'habiller de pseudo-mesures sociales... Celle de la pension minimale à 1200 euros en fait partie. Mais comme il ne s'agissait que d'une mesure cosmétique, la communication gouvernementale pour « vendre » cette prétendue contrepartie a tourné au grossier bêtisier politique.

Ainsi le 10 janvier dernier, la Première Ministre laissait entendre que celles et ceux qui ayant « cotisé toute leur vie avec des revenus autour du SMIC, partiront désormais avec une pension de 85% du SMIC net », ajoutant que « c'est près de 1200 euros par mois dès cette année. » et concluant que « grâce à cette mesure, près deux millions de petites retraites vont être augmentées ». L'ennui c'est que le texte publié affiche une mesure bien différente... Et que tout le monde s'est aperçu de la tromperie.

Pour s'échapper de ce mauvais pas, devant l'Assemblée nationale, le ministre Dussopt a essayé de sortir de cette situation qui confirme la perception très large de l'injustice et de la brutalité du projet de réforme. Il précise que 40 000 futurs retraités bénéficieront de la retraite à 85 % du SMIC pour une carrière complète, en particulier pour la génération 72. Après un bobard découvert, il faut bien trouver une échappatoire par une diversion, un autre leurre... Mais celui-ci était si mal

travaillé que Dussopt a dû convenir sous la pression d'un contrôle parlementaire que, finalement, ce ne serait plus que 10000 par an...

Pourquoi user de tels subterfuges dans le débat public ? Pour esquiver la confrontation sur des questions principielles, ancrées profondément dans les aspirations politique et sociale du pays, et qui ont été au fondement de la création la Sécurité sociale et du système de retraites par répartition : la solidarité et l'égalité...

Le débat parlementaire escamoté à l'Assemblée nationale comme au Sénat...

En utilisant comme véhicule législatif un projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (PLFRSS) le gouvernement se permet certes de passer en force quitte à prendre un risque d'inconstitutionnalité, par le recours à la procédure prévue par l'article 47-1. Mais ce faisant, il s'exonère aussi du débat sur nombre de mesures de justice sociale ou d'égalité.

Ainsi, le ministre Dussopt peut bien reconnaître à la radio, à deux jours du 8 mars, l'inégalité de traitement dont sont victimes les femmes fonctionnaires ayant accouché après le 1er janvier 2004. En effet, ces dernières ne bénéficient plus depuis que d'une majoration de durée d'assurance de deux trimestres - quand elle avait quatre trimestres de bonification antérieurement - alors que le régime général prévoit quant à lui une attribution de quatre trimestres supplémentaires. Une telle mesure d'égalité qui serait passée par exemple par amendement n'aurait eu que peu

de chance d'être constitutionnellement recevable. Le gouvernement s'est assuré que rien ne puisse venir atténuer la brutalité de sa réforme.

Au Sénat, dont la majorité de droite a régulièrement voté l'âge de départ par amendements depuis quelques années (non retenus ensuite à l'Assemblée nationale), sur proposition systématique du sénateur R.P. Savary (Les Républicains), celui-là même qui est aujourd'hui rapporteur de la commission sénatoriale qui a étudié le PLFRSS du gouvernement. Ce dernier, bien que ne disposant que d'une majorité relative à l'Assemblée nationale, peut donc compter sur le soutien de la majorité sénatoriale.

La pratique parlementaire du gouvernement est cohérente avec son déni régulier de l'expression des organisations syndicales. Celui-là sait très bien que l'égalité et la solidarité sont fortes de la démocratie ! Pour se soustraire au débat, il use donc de tous les outils de contournement à sa disposition, quitte à choisir le chemin de l'autoritarisme. Le recours à la procédure accélérée systématique, au détournement de véhicule législatif pour contraindre le temps des débats, à l'alinéa 3 de l'article 49 de Constitution et cette fois au « vote bloqué » au Sénat... C'est l'illustration que la technocratie et le néolibéralisme fond de peu de cas des conditions de vie du plus grand nombre.

Plus qu'hier, à l'ordre du jour sont inscrits le renforcement de la mobilisation sociale et l'adhésion à la solidarité collective, l'adhésion syndicale !

Bruno Lévêder